DECRET PORTANT SUR LES DISPOSITIONS PRATIQUES EN VUE DE LA REPRISE DES CELEBRATIONS LITURGIQUES

Au moment où la possibilité de reprendre le culte nous est rendue, il a paru important de préciser les conditions de la reprise. Le texte présent reprend les consignes du Ministère de l'Intérieur et du Service National de la Pastorale Liturgique et Sacramentelle adaptées à notre diocèse.

La santé de tous les participants demeure la priorité des dispositions pratiques établies par ce document. Celles-ci seront évaluées en fonction de l'évolution du contexte épidémique et des règles sanitaires en vigueur.

Si le respect des normes sanitaires impose l'adaptation de certains gestes, les ministres veilleront à préserver la noble simplicité des rites comme la nature propre des gestes qui manifestent le salut de Dieu (communion eucharistique, onctions, imposition des mains...).

Les curés de paroisse en concertation avec leurs équipes pastorales veilleront à l'application de ces recommandations. Une communication adaptée permettra d'informer les participants des règles en vigueur : nombre limite de participants, port du masque, accès aux lieux de culte et déplacements au cours de la liturgie.

Les personnes fragiles ou à risques, ministres ou laïcs, sont invitées à la prudence et pourront s'abstenir légitimement de participer aux liturgies.

Normes générales

- Mise en place de la signalétique : (marquage au sol, murs) qui informe sur les consignes de déplacement et les gestes barrières. On prévoira des rappels oraux.
- Une circulation adaptée (circuit entrée/sortie) sera prévue dans l'édifice pour permettre de respecter une juste distanciation et d'éviter les croisements des personnes. Une signalétique (là où il y aura deux portes) indiquera Entrée et Sortie.
- Un service d'accueil veillera au respect des dispositions, au port des masques, à une juste répartition dans l'église. Il recevra au préalable une formation aux gestes barrière.
- Port du masque personnel et usage du gel hydroalcoolique obligatoires pour tous les participants, y compris pour le président et les concélébrants.
- Portes ouvertes si possible, sinon une désinfection régulière et plusieurs fois par jour des poignées et barres d'ouverture.
- Bénitiers vides et désinfectés.
- Suppression des livres de chants et de tous les éléments mis à disposition pour être réutilisés (bancs de prière, coussins, etc.).
- Matérialisation des places à laisser libre afin d'assurer une distanciation correcte (2m soit 4m²) en condamnant de façon visible les bancs et chaises à ne pas occuper (prévoir un

- espace adapté pour les personnes à mobilité réduite). Les petits enfants, s'il y en a, prennent place avec un de leurs parents.
- Il pourra être nécessaire de mettre en place un dispositif d'inscriptions préalables, pour permettre la mise en place du nombre de célébrations suffisantes pour les besoins de la communauté.
- Feuille de chants: selon les possibilités, elle peut être mise à disposition sur le site internet paroissial ou envoyée préalablement par mail et autres réseaux sociaux. Elle peut être distribuée par des personnes après désinfection des mains. Les participants devront la rapporter chez eux. Si la projection des chants peut sembler opportune, elle se limitera aux chants qui le requièrent (entrée, communion). On évitera autant que possible de l'employer pour les chants de l'ordinaire de la messe (acte pénitentiel, Gloria, acclamation, Credo, prière universelle, Sanctus, anamnèse, Agnus Dei) afin de maintenir l'attention sur l'action liturgique auxquels ils sont associés.
- L'entrée dans l'édifice fera en occupant les bancs les plus proches de l'autel et la sortie en commençant par les bans du fond.
- Servant(e)s d'autel : on veillera à limiter leur nombre et à l'application des règles d'hygiène afin d'éviter les trop grandes manipulations d'objets. Ils (elles) devront apporter leur aube pour chaque célébration. Il pourra être opportun de suspendre leur service pour la durée de l'épidémie.
- L'emploi collectif des vêtements liturgiques sera proscrit. Chaque célébrant devra se munir de ses propres habits de chœur et ornements liturgiques. Il en sera de même pour les servant(e)s d'autel.
- Les paroisses se procureront avant la reprise du culte tout ce qui est nécessaire à la sécurité sanitaire (gel, masques, signalétique, cordons pour séparer l'espace etc...) et organiseront le service d'ordre.

La collecte des troncs sera réalisée avec un rythme adapté. L'argent récolté sera conservé 3 jours en poches scellées avant d'être décomptées.

Sacristie

Les sacristains veilleront à la préparation des célébrations en respectant avec soin les consignes générales et, plus particulièrement, celles nécessaires en fonction de la nature de la célébration sacramentelle ou non. Il sera nécessaire de limiter le nombre de personnes ayant accès à la sacristie afin de ne pas risquer des croisements de personnes et des contaminations réciproques.

Un équipement adapté devra être fourni : masque, gants, etc.

- 1) Veiller à la ventilation des locaux en fonction des possibilités.
- 2) Organiser l'entretien et la désinfection des lieux de célébration (poignées de porte, crédences, etc.) avec une équipe désignée.

- 3) Nettoyage de l'orfèvrerie sacrée (patène, calices, ciboires, coupes de communion) à l'eau savonneuse puis séchage avec un torchon remplacé après chaque célébration.
- 4) La **préparation des objets** nécessaires à chaque célébration sera effectuée après désinfection des mains et respect des mesures d'hygiène. Au besoin, certains éléments à usage régulier pourront être désinfectés après chaque célébration (pupitre et ambon, anse du bénitier et goupillon, crédences, encensoir, etc.).
- 5) Les linges d'autel seront renouvelés après chaque célébration, lavés à 60°C et repassés.
- 6) Les micros seront pourvus d'une protection amovible et jetable (film plastique) après chaque célébration. En cas d'impossibilité, on réservera un micro pour chaque utilisateur et il sera désinfecté après chaque célébration.
- 7) Cierges et votives de dévotion seront déposés après désinfection des mains.
- 8) Le fleurissement de l'église sera assuré en respectant les normes sanitaires et en limitant le nombre d'intervenants.
- 9) Un nettoyage renforcé de l'église sera assuré en fonction du nombre des célébrations. On espacera donc les célébrations d'un temps suffisant pour assurer le nettoyage et la désinfection des lieux. Bancs, prie-Dieu, sols et zones de contact (portes, poignées de porte...) seront désinfectés après chaque célébration.
- 10) Les paroisses veilleront à fournir les moyens de protection pour le **nettoyage** : gants, blouses jetables, lunettes de protection ou visière, masques. Pour la désinfection on utilisera de l'eau de javel diluée. Les personnes fragiles ou âgées ne seront pas acceptées dans les équipes de nettoyages.

Célébrations des sacrements et des funérailles chrétiennes

Ces recommandations seront appréciées en fonction de la taille de l'édifice, du nombre de participants, de la concélébration éventuelle et des possibilités techniques propres à chaque lieu.

1 - Eucharistie

La célébration de l'eucharistie requiert une grande vigilance en raison de la consommation de la communion eucharistique et du nombre d'acteurs liturgiques requis.

• Présidence : Le missel sera réservé au seul président. Il veillera à tenir une bonne distanciation avec les autres ministres, s'il y en a.

Le lavabo sera réalisé avec une aiguière d'eau savonneuse à la crédence.

Les **encensements** seront réservés au rite du dernier adieu, aux funérailles, en veillant à la désinfection de l'encensoir et de la navette. Ils restent facultatifs.

- Processions : on limitera les mouvements des processions d'entrée et de sortie. Il n'y aura pas de procession des dons.
- Quête : pas de transmission du panier de quête par les fidèles, au besoin prévoir des troncs à la sortie de la célébration.

- Il n'y aura pas de baiser de paix.
- Protection des hosties durant la prière eucharistique : le président aura une patène réservée. Elle sera recouverte d'une pale ou d'un corporal, il la découvrira à l'épiclèse et la recouvrira, sitôt procédé à l'élévation, de même pour le calice, selon les normes liturgiques. Une coupe de communion par zone de communion et par ministre sera prévue. Elle sera couverte, d'une pale ou d'un corporal, ou de son couvercle si c'est un ciboire, pendant toute la prière eucharistique.
- Ministres de la communion : pour donner la communion, les ministres porteront des masques et se désinfecteront les mains au préalable au gel hydroalcoolique. Le président leur donnera la communion, il leur remettra ensuite la coupe. Puis le président se désinfectera les mains. L'ensemble des ministres se déplacera ensuite vers le point de distribution prévu. Ils veilleront à ne pas toucher les mains des fidèles, sinon il serait nécessaire de se désinfecter à nouveau les mains. À leur retour, ils déposent le Saint-sacrement à l'endroit prévu et se désinfectent ensuite les mains à la crédence.
- Procédure de communion : le mouvement de communion devra se réaliser en conservant une distance suffisante (1 m 50) lors de la procession des fidèles.

Le retrait du masque se fera au dernier moment (si c'est un masque chirurgical, on pourra, au moment de la communion ne retirer qu'un élastique, et refixer ensuite le masque ; s'il s'agit d'un masque avec lanière derrière la tête, il pourra être remis après la communion). Les masques devront être manipulés par les élastiques ou les cordons qui les maintiennent en place et les mains ne doivent en aucun cas toucher la partie masquante, tant intérieure qu'extérieure, sinon il faudra immédiatement se désinfecter les mains.

La communion sera reçue main étendue bien à plat, en respectant une distance suffisante avec le ministre après s'être désinfecté la main avec le gel hydroalcoolique mis à disposition.

Pour les personnes qu'un handicap physique empêcherait de recevoir la communion dans la main, on en avertira le président avant la messe, la communion leur sera donnée après la messe. Le ministre se désinfectera les mains avant de donner la communion et immédiatement après et procèdera ainsi s'il y a plusieurs personnes.

- Conservation de l'eucharistie : après la procession de communion, les hosties seront rassemblées dans un ciboire propre et déposées au tabernacle. Elles ne pourront être employées le jour même.
- Les premières communions : célébrées dans les paroisses, elles seront réparties sur plusieurs dimanches afin de respecter le nombre de participants autorisé.

Dispositions particulières en cas de concélébration avec plusieurs prêtres et/ou présence de diacres Le président veillera à une bonne distanciation des concélébrants entre eux et autour de l'autel lors de la prière eucharistique. Les concélébrants communiants aux hosties d'une coupe réservée à cet effet. La communion se fera par intinction. Le président consommera le calice en dernier.

Le diacre veillera à se désinfecter les mains avant toute manipulation d'objet transmis à un autre ministre, en particulier pour la doxologie.

2 – Baptême

Outre le respect des normes générales ci-dessus et de celles du rituel du baptême des petits-enfants :

- Le nombre de famille sera limité en fonction de la capacité autorisée par les normes en vigueur.
- Le signe de croix lors de l'accueil sera réalisé par les parents, seuls.
- L'imposition des mains se fera sans toucher l'enfant.
- Le baptême sera réalisé de préférence avec une eau bénie lors de la célébration. Chaque ablution sera réalisée au-dessus d'une cuve destinée à recueillir l'eau avant son élimination, afin d'éviter une contamination entre familles.
- L'onction de Saint-Chrême sera réalisée avec un coton prédécoupé imbibé d'huile et renouvelé entre chaque enfant, avant d'être brûlé après la célébration.
- Le célébrant se désinfecte les mains avant la remise de la lumière et du vêtement blanc.
- Les familles utiliseront leur propre crayon pour la signature des registres.

3 – Confirmation

Les confirmations seront célébrées dans les paroisses, par le curé, elles seront réparties sur plusieurs dimanches pour pouvoir respecter le nombre autorisé de participants.

Outre le respect des normes générales ci-dessus, des normes du rituel de la confirmation et d'une répartition distanciée des confirmands :

- Le nombre de participants sera limité en fonction de la capacité autorisée par les normes en vigueur.
- Les règles qui concernent l'eucharistie et la concélébration seront respectées avec soin.
- Le parrain ou la marraine se désinfecteront les mains avant d'accompagner le confirmand et lui poser la main sur l'épaule.
- L'onction de Saint-Chrême sera réalisée avec un coton prédécoupé imbibé d'huile et renouvelé entre chaque confirmand, avant d'être brûlé après la célébration.

4 – Initiation chrétienne des adultes

Pour la célébration des sacrements de l'Initiation chrétienne des adultes, on se référera aux normes du rituel et aux recommandations pour le sacrement de l'eucharistie, du baptême et de la confirmation.

Il est accordé une dispense générale pour la célébration des scrutins.

5 - Funérailles

Outre le respect des normes générales ci-dessus et celles du rituel des funérailles :

- Les entreprises de Pompes Funèbres seront invitées à respecter les normes en vigueur (masques, etc.).
- Les gestes de la lumière et de la croix seront réservés à la famille, moyennant une désinfection préalable des cierges et de la croix qui sera déposée sur le cercueil.

- L'aspersion du dernier adieu sera effectuée par le célébrant seul.
- S'il y a procession du dernier adieu à l'église, elle se fera sans aspersion, par une signation ou une inclination.
- Des troncs seront mis à disposition à défaut des corbeilles de quête qui ne peuvent circuler parmi les participants.
- S'il y a un livre de condoléances, on ne mettra pas de crayon à disposition.
- Si les funérailles sont célébrées au cours de la messe, on suivra les recommandations concernant la célébration de l'eucharistie.

6 - Mariage

On invitera les fiancés – chaque fois que cela sera possible – à reporter la célébration. Outre le respect des normes générales ci-dessus et les normes du rituel du mariage :

- Les fauteuils des mariés seront nettoyés après chaque célébration.
- Les livrets de célébration seront distribués par des personnes désignées après désinfection des mains. Les participants les conserveront à l'issue de la célébration.
- Si le mariage est célébré au cours de la messe, on suivra les recommandations concernant la célébration de l'eucharistie.

7 – Pénitence et réconciliation

L'accueil des pénitents se fera dans le respect des normes sanitaires en vigueur, en respectant la distanciation nécessaire en évitant le face-à-face. Le port du masque est obligatoire.

On veillera également avec un respect absolu au secret et à la discrétion requise par l'entretien entre le ministre et le pénitent.

En cas de célébration communautaire de la pénitence et de la réconciliation, les normes générales s'appliqueront. Pour l'accueil du pénitent et la confession, un service d'ordre veillera à organiser un mouvement digne et respectueux. Il sera opportun, pendant la durée de l'épidémie, de s'abstenir de ce type de célébration.

8 – Onction des malades

Outre le respect des normes générales ci-dessus et les normes du rituel des sacrements des malades :

- L'onction sera réalisée avec un coton imbibé d'huile et renouvelé entre chaque malade, avant d'être brûlé après la célébration.
- Si le sacrement de l'onction est célébré communautairement au cours de la messe, on suivra les recommandations concernant la célébration de l'eucharistie. Toutefois on ne le fera qu'en cas d'absolue nécessité.

LES ACTEURS MUSICAUX DE LA CELEBRATION

La participation des chorales ou leur manifestation publique ne sont plus possibles. On suspendra les activités des chorales paroissiales ou du chœur diocésain.

- S'il y a un animateur de chant, il portera le masque.
- Si l'on maintien la présence d'un petit groupe de chanteurs : ils se placeront en quinconce en respectant une distance de 1 m 50 à 2 m.
- Les répétitions éventuelles ne se feront pas en présentiel mais utiliseront les moyens techniques comme la visioconférence ou les tutoriels enregistrés.
 - Chaque chanteur se procurera ses propres partitions, elles ne seront pas transmissibles.
 - Les chanteurs se tiendront à distance des autres acteurs de la liturgie.
- L'usage de l'orgue ou des différents claviers reste possible. On désinfectera les claviers après chaque utilisation, selon les recommandations des facteurs d'orgue.
- Tout instrument à vent, autre que l'orgue, reste prohibé en raison de la projection d'air et du port obligatoire du masque.
 - Les micros et les pupitres seront désinfectés après chaque célébration.

AUTRES TYPES DE CELEBRATIONS A L'EGLISE

Pour tous les autres types de célébration à l'église, réunion de prière, pieux exercices (chemin de croix, rosaire, adoration eucharistique...), célébration de l'office des heures, on appliquera toutes les règles ci-dessus énoncées.

Fait à Carcassonne, le 25 mai 2020

+ Alain PLANE

Evêque de Carcassonne

Par mandement Nicola BERGNES

Chancelier